CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

DOSSIER 1 : Facture 6 points

DOSSIER 2 : Contrôle chèque 4 points

DOSSIER 3 : Tenue de la caisse et analyse des ventes 10 points

3.1 Tenue journal de caisse3.2 Analyse des ventes7 points3 points

DOSSIER 4 : Calcul de coûts 8 points

DOSSIER 5 : Déclaration de TVA 12 points

5.1 Tableau de calcul 7 points 5.2 CA3 5 points



FIORA FIORA

SARL au capital de 10 000 € 11, rue de Wasselonne 67100 STRASBOURG Tel: 03 88 35 48 29 Fax: 03 88 35 48 28 e-mail: fiora@noos.fr

Facture No: 36

0,5 pt

Date: 2 mai 2006

Le CARRE MAGIQUE 12 impasse de l'Ancre

67000 STRASBOURG

1pt

Désignation	Quantité	PU HT	Montant HT	
Location de plantes	4	31,75	127,00	0,5 p
Jardinières décorées :		14.40	200.00	0.5 z
- Bégonias - Hédéra grande taille	20 10	14,40 9,00	288,00 90,00	0.5 z
Préparation des jardinières	0,75	14,00	10,50	0.5 1
Mise en place	0,75	14,00	10,50	0.5
Enlèvement	0,50	14,00	7,00	0.5
			1	
			I	
		TOTAL HT	533,00	0,5
Règlement : à régler avant le 10 mai 2006 sous escompte de 2 % ou au plus tard le 31 mai sans escompte.		TVA 19,6 %	104,47	0.5
Pénalités de 0,65 % du montant total par mois de retard		TTC	637,47	0,5

Annexe 2: 4 points

Contrôle du chèque reçu n° 0125 125 12		0.25 pt	
Tireur : Le Carré Magique	0.5 pt		
Facture réglée n° 36 0.	0.25 pt		en date du 02/05/06 0.25 pt
Éléments contrôlés	Conformité	mité.	Justifier les réponses négatives
	Oui	Non	
Concordance entre la somme en chiffres et en lettres	X		0.25 pt
Indication correcte du bénéficiaire	×		0.25 pt
Existence d'une signature	×		0.25 pt
Concordance entre le montant du chèque et les conditions de paiement			Le chèque tient compte d'un escompte de 2 % alors qu'il est daté du 13 mai

En cas de non-conformité du chèque, que devez vous faire ? Adresser un courrier accompagné du chèque en retour . $(1\ pt)$

Corrigé FIORA

Corrigé FIORA

Journal des recettes

Les montants sont à arrondir au centime d'euro le plus proche

Annexe 3.1: 7 points

	Γ	4	12	T	I	1
llectée	TVA 19,6%	2,24	0.25 pt		30,11	0.25 pt
TVA collectée	TVA 5,5%	27,87	0.25 pt		TOTAL TVA:	
	Accessoires	45,94	0.5 pt			
VENTES HT	Fleurs	456,57	0.5 pt		HT: 518,11	0.25 pt
	Pl. Vertes	15,60	0.5 pt		TOTAL VENTES HT: 518,11	
	Cartes Banc.	143,64	0.25 pt		<u>_ </u>	ıt
RECETTES	Chèques	88,10	0.25 pt		ES: 548,22	0.25 pt
	Espèces	316,48	0.25 pt		TOTAL RECETTES: 548,22	
	Date	05/05				

Justification des montants HT:

• Plantes vertes HT:
$$16,46/1,055 = 15,60$$

0.5 pt

0.5 pt

• Fleurs HT:
$$481,68/1,055 = 456,57$$

Accessoires HT:
$$36,44/I,055 = 34,54$$

$$- 13,64/I,196 = 11,40$$

Annexe 3.2 3 points

3.2.1. A partir du ticket de caisse journalier Z-03, quelle est la répartition des ventes pour la journée du 5 mai ?

_	Plantes vertes	3%	0.5 pt
-	Fleurs	87,86%	0.5pt
-	Accessoires 5.5%	6,65%	0.5pt
	Accessoires 19.6%	2,49%	0.5pt

Cette répartition est -elle calculée :

□ sur le montant HT

1 pt

⋈ sur le montant TTC

Annexe 4

8 points

Commandes par téléphone ou fax

Éléments	Calculs	Montant annuel
Frais administratifs	0.05 X 2 X 52	5,20
Charges de personnel	18 / 60 X 5 X 2 X 52	156,00
Abonnement ligne	36/4 X 12	108,00
Communications	40 X 12	480,00
Amortissement du matériel pour l'usage « commande »	600 X 0,2 X 0,8	96,00
COÛT ANNUEL		845,20

Calcul du coût annuel de passation des commandes par Internet

Éléments	Calculs	Montant annuel
Charges de personnel	18/60 X 5 X 2 X 52	156
Abonnement	34,90 / 4 X 12	104,70
Amortissement du matériel pour l'usage « commande »	1 200 X 0,2/5	48
COÛT ANNUEL		308,70

Quels sont les critères qui peuvent déterminer le choix entre ces deux méthodes de passation de commande ?

- Le coût 1 pt

- L'existence d'un site Internet chez le fournisseur 1 pt

Accepter toute autre réponse cohérente.

Tableau de calcul de la TVA due au titre du mois d'avril 2006

Libellé	Calculs	Montants arrondis
TVA collectée 19,6 %	12 500 X 0.196 = 2 450	2 450,00
TVA collectée 5,5 %	8 500 X 0.055 = 467,50	468,00
TVA déductible sur immobilisations	9200 X 0.196 = 1 803,20	1 803,00
TVA déductible sur achats de biens et services	2 950 X 0.055 (162,25) + 5900 X 0.196 (1 156,40)	1 319,00
TVA à décaisser ou	-	-
Crédit de TVA	204,35	204,00

1 pt

1pt

1 pt

2 pt

2 pts

	Internet-DGI		- M.,			1
	vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclara	tion	«néant »), veuillez cocher la c	se à droi	te 0010	
	MONTANT DES OPERATIONS REALISEES OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)	ļ.	OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
	, ,				1	
01	Ventes, prestations de services 21 000 1pt	04	Exportations hors CE	0032		ļ
02	Autres opérations imposables	. 06	Autres opérations non imposables .	0033	**************************************	
03	Acquisitions intracommunautaires 0031	. 06	Livraisons intracommunautaires	0034		
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	_	Anhah sa fisashisa			
		07	Achats en franchise	0037		1
3B	Régularisations	78	Régularisations	0039		
	(Important : cf. notice)		(Important : cf. notice)	33.2		
	DECOMPTE DE LA TVA A PAYER					
٦	VA BRUTE		Beee h	ors taxe	Taxe due	
08	Opérations réalisées en France métropolitaine Taux normal 19,6 %		0206 12 500	0.5	2.450	0.5
09			12 300			0.5 pt
	Taux réduit 5,5 %			v.spt	467	0.5 pt
9 B						
40	Opérations réalisées dans les DOM				1	
10	Taux normal 8,5 %		i i			
11	Taux réduit 2,1 %		0100			ĺ
12						
	Opérations impossibles à un autre taux					
	(France métropolitaine ou DOM)					
13	Ancien taux .					
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annex	ke 33	110 A)			
15	TVA antérieurement déduite à reverser		••• •• ••• ••• • • • • • • • • • • • • •	0600		
	La Mana 44 no concerno uno los Piñas	1	The second of th	_	2 917	0.5 pt
	La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux	16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 1	5)		
	de 2,1 % continuent d'être déclarées	17	Dont TVA sur acquisitions intracommunauta	res 0035		
	sur l'annexe 3310 A.	18	Dont TVA sur opérations à destination de Mon.	co 0038		
,	VA DÉDUCTIBLE	1				
•	VA DEDUCTIBLE					
19	Biens constituant des immobilisations	· • • •	•••••••••••	0703	1 803	0.5 p
20	Autres biens et services			0702	1319	0.5 p
21	Autre TVA à déduire			0059		
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]					
22			1 **** ***			
~	Report du crédit apperaissant ligne 27 de la précédente déclaration			[8001		
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction	L .			3 122	0.5 p
ക	applicable pour la période s'il est différent 4	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 2	2)		oto p
	de 100 %					
CR	EDIT		Taxe a payer			
25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16) 0705 205 0.5 pt	28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24) .			
~	Orodi do Trivigilo 14 - Ilgilo 10)	"	TYA TIBILE GOE (IIGHE TO - IIGHE 24)			
2 6	Remboursement demandé	29	Taxes assimilées calculées sur			
	sur formulaire nº 3519 joint	5	annexe nº 3310 A	9979		
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26)	30	Sommes à imputer, exprimées en eu y compris acompte congés	9989		
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaîne déclaration)	31	Sommes à ajouter, exprimées en eur			
		1	y compris acompte congés	9999		
	Attention: Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du palement des taxes assimilées déclarées ligne 29,	-			L	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	32	Total à payer (lignes 25 + 29 - 30 + 3	D L		
		1	(N'oubliez pas de joindre le règlement correspon	- 1		

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : effes garantissent, pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.
Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).